

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 août 2013 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal du 3 juillet 2013
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
  - 4.2 Affectation au surplus accumulé
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Aide à Lac-Mégantic
  - 6.2 Demande d'aide pour le démarrage d'un OBNL
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 7.1 Adoption : règlement 2013-171 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille d'usage de la zone AM-03
  - 7.2 Second projet de règlement 2013-172 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de créer la zone AM-05
8. Administration et greffe
  - 8.1 Mandat de décontamination vermiculite – 839, rue Principale
  - 8.2 ~~Mandat pour l'isolation de l'entretait – 839, rue Principale (supprimé)~~
  - 8.2 Mandat à Stephan Barcelo, architecte
  - 8.3 Annulation de taxes antérieures à 2012 – Lot 198, Camping Terrasse Rougemont
  - 8.4 Achat de publicité – Cahier spécial Rougemont – La Voix de l'Est
  - 8.5 Demande du 700, rue Principale
  - 8.6 Appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie
9. Urbanisme
  - 9.1 Dérogation mineure – 160, Napoléon-Giard
10. Incendie
  - 10.1 Embauche de nouveaux pompiers
11. Eau potable / Eaux usées
  - 10.1 Achat d'un analyseur Swan
  - 10.2 Bilan 2012 de la Régie d'assainissement des eaux usées
12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée à l'assistance
14. Levée de la séance.

**Procès-verbal**  
**Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Brière, à 20 h.

Sont présents :       Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district #1  
                              Madame France Giard, conseillère au district # 2  
                              Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #3  
                              Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
                              Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent :            Monsieur Mario Côté, conseiller au district #4

Est également présente Madame Kathia Joseph, directrice-générale et secrétaire-trésorière.

**13-08-2161      Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Jeannot Alix propose, appuyé par Monsieur Pierre Dion et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

**13-08-2162      Adoption des procès-verbaux du 3 juillet 2013**

Monsieur Pierre Dion propose, appuyé par Monsieur Jeannot Alix et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 juillet 2013.

**13-08-2163      Approbation du paiement des comptes**

Madame France Giard propose, appuyé par Monsieur Jeannot Alix et il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 5 août 2013;

Pour un montant total de 129 041.71\$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 5 août 2013 au montant de 560 941.70\$;

Que la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à les payer.

**13-08-2164      Affectation au surplus accumulé**

Monsieur Pierre Dion propose, appuyé par Monsieur Jeannot Alix et il est résolu unanimement d'affecter un montant de 35 035\$ au surplus accumulé aux eaux usées, ce montant ayant été versé par la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont St-Césaire.

**13-08-2165      Aide à Lac-Mégantic**

Monsieur Michel Arseneault propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement d'envoyer un chèque de 2765\$ représentant 1\$ par Rougemontois afin de soutenir la municipalité de Lac Mégantic dans les événements qui les affligent depuis le déraillement du train de la MMA qui a fait 47 morts et des dégâts considérables.

**Demande d'aide pour le démarrage d'un OBNL**

Le conseil prend acte mais ne désire pas y donner suite.

**13-08-2166      Adoption du règlement 2013-171 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille d'usage de la zone AM-03**

CONSIDÉRANT QUE       la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2013, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 juin 2013;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a tenu, le 3 juillet 2013, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un second projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2013;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal n'a reçu aucune demande valide de tenue d'un référendum en date du 19 juillet 2013, date limite pour le dépôt d'une demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots, appuyé par Monsieur Michel Arseneault et résolu unanimement d'adopter le présent règlement numéro 2013-171 décrétant et statuant ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour la zone AM-03 par l'ajout des usages commerciaux suivants :

- « classe B-1 bureaux »
- « classe B-2 services »
- « classe C-3 restauration »
- « classe C-4 casse-croûte »

De plus, pour les usages « classe C-3 restauration » et « classe C-4 casse-croûte », la note suivante est ajoutée :

- « [6] limité à 19 places assises »

La grille des usages principaux et des normes modifiée est citée au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

13-08-2167

#### **Second projet de règlement 2013-172 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de créer la zone AM-05**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2013, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a tenu, le 5 août 2013, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault, appuyé par Monsieur Pierre Dion et résolu unanimement d'adopter le second projet du présent règlement numéro 2013-172 décrétant et statuant ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée de manière à créer la zone AM-05.

La grille des usages principaux et des normes modifiée est citée au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

Le plan de zonage, qui fait l'objet de l'annexe B du règlement de zonage 2003-052, est modifié de manière à créer la zone AM-05 au détriment de la zone A-01.

Le plan de zonage modifié est cité au présent règlement comme annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

13-08-2168

**Mandat de décontamination vermiculite – 839, rue Principale**  
Madame France Giard propose, appuyé par Monsieur Jeannot Alix et il est résolu unanimement de mandater la compagnie Groupe Solution

Sinistre pour la décontamination de l'entretroit du 839 rue Principale (bibliothèque) pour un montant de 29 955\$ avant taxes, étant le plus bas soumissionnaire. Il est de plus résolu de prendre ce montant à même le surplus accumulé aux projets spéciaux.

**Mandat pour l'isolation de l'entretroit – 839 rue Principale**

*Sujet retiré de l'ordre du jour.*

- 13-08-2169 Mandat à Stephan Barcelo, architecte**  
Madame France Giard propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Stephan Barcelo, architecte pour l'élaboration des plans préliminaires, la préparation des documents d'exécution et la surveillance du chantier dans les travaux de rénovation de la bibliothèque (839 rue Principale) pour un montant de 6500\$ avant taxes payé à même le surplus accumulé aux projets spéciaux.
- 13-08-2170 Annulation de taxes antérieures à 2012 – Lot 198, Camping Terrasse Rougemont**  
Monsieur Michel Arseneault propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement d'annuler les taxes antérieures à 2012 sur le lot 198 du Camping Terrasse Rougemont.
- 13-08-2171 Achat de publicité – Cahier spécial Rougemont – La Voix de l'Est**  
Monsieur Pierre Dion propose, appuyé par Madame France Giard et il est résolu unanimement d'acheter une publicité d'une page dans le cahier spécial de Rougemont pour un montant de 1092\$.
- 13-08-2172 Demande du 700, rue Principale**  
Point reporté à une assemblée ultérieure.
- 13-08-2173 Appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie**  
Monsieur Bruno Despots propose, appuyé par Monsieur Pierre Dion et il est résolu unanimement d'enclencher le processus d'appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie usagé destiné à remplacer l'unité de secours (553) existante. Considérant que la municipalité estime que le coût d'un nouveau camion usagé ne devrait pas dépasser 75 000\$, celle-ci opte pour les appels de soumissions sous invitation.
- 13-08-2174 Dérogation mineure – 160, Napoléon-Giard**
- |                 |   |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la demande de dérogation mineure de Madame Annie Girard, à l'égard d'un projet de construction d'un garage détaché sis au 160, rue Napoléon-Giard, lot 4 705 238; |
| CONSIDÉRANT QUE | la demande vise à porter la distance permise entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire de 3 mètres à 2,29 mètres;                                     |
| CONSIDÉRANT QUE | le garage est situé dans la cour arrière et a été localisé le plus loin possible du bâtiment principal;   |
| CONSIDÉRANT QUE | le projet respecte le plan d'urbanisme;   |
| CONSIDÉRANT QU' | il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;   |

CONSIDÉRANT QUE la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour porter la distance permise entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire de 3 mètres à 2,29 mètres conditionnel à la plantation d'un arbre, en façade du garage, atteignant une hauteur à maturité de 4 mètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion, appuyé par Monsieur Michel Arseneault et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure.

**13-08-2175      Embauche de pompiers à temps partiel**

Monsieur Pierre Dion propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement d'embaucher les pompiers suivants :

- Monsieur Sylvain Demers, pour une période de probation d'un an;
- Monsieur Serge Tanguay, pour une période de probation d'un an;
- Monsieur Guillaume Vaillant, pour une période de probation de 6 mois, ayant déjà sa formation de pompier 1 et conditionnel à ce qu'il réside dans la municipalité d'ici la fin de 2013.

**13-08-2176      Achat d'un analyseur Swan**

Monsieur Jeannot Alix propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement d'acheter un analyseur Swan pour le puits Bessette pour un montant de 5278,25\$ avant taxes payable à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

**13-08-2177      Bilan 2012 de la Régie d'assainissement des eaux usées**

Monsieur Pierre Dion propose, appuyé par Monsieur Jeannot Alix et il est résolu unanimement de facturer les entreprises ayant enregistré des dépassements au cours de l'année 2012 contrevenant ainsi à l'entente industrielle pour un total de 28 000\$ pour 2 entreprises. Que ce montant soit déposé à même le surplus accumulé en eaux usées.

**13-08-2178      Levée de la séance**

Monsieur Bruno Despots propose, appuyé par Monsieur Michel Arseneault et il est résolu unanimement de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 6<sup>e</sup> jour d'août 2013

Kathia Joseph  
Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire